

DEMANDE DE PASSEPORT MINEUR

Uniquement sur Rendez-vous
<https://www.ville-lalondelesmaures.fr>

Création de la pré-demande obligatoire sur ants.gouv.fr

Pièces à fournir au moment de l'enregistrement en Mairie :

- 1 photo d'identité de moins de 6 mois

(Aux normes ministérielles : de face, tête nue et de format 35mmx45mm, le visage mesurant entre 32mm et 36mm et occupant 80 % de la photo)

- Copie intégrale de l'acte de naissance sauf :

- ▶ si vous êtes né à l'étranger (Nantes fourni les actes directement) ou
- ▶ si votre commune de naissance est équipée de la dématérialisation des actes (à vérifier sur ants.gouv.fr)

- Justificatif de nationalité française (si l'acte de naissance ne suffit pas pour prouver la nationalité) : décret de naturalisation, certificat de nationalité française ou déclaration d'acquisition.

- Ancien PASSEPORT ou déclaration de perte + photocopie

- CNI en cours de validité du mineur

- Livret de famille

- CNI en cours de validité du parent demandeur

- Si divorce :

- ▶ jugement de garde de l'enfant
- ▶ CNI de second parent
- ▶ justificatif de domicile du second parent

- Justificatif de domicile datant de moins de 1 an du parent demandeur: Facture téléphone , facture électricité ou eau, impôts ...

- 42€ de timbres fiscaux à partir de 15 ans

- 17€ de timbres fiscaux pour les moins de 15 ans disponibles :

- ▶ sur internet lors de la pré demande ou
- ▶ dans un bureau de tabac équipé de la dématérialisation des timbres.

- La pré-demande imprimée

 **Les copies des documents doivent être fournies au moment du dépôt du dossier en Mairie**

-La personne mineure doit être présente lors du dépôt de son dossier.

DEMANDE DE PASSEPORT MAJEUR

Uniquement sur Rendez-vous
<https://www.ville-lalondelesmaures.fr>

Création de la pré-demande obligatoire sur ants.gouv.fr

Pièces à fournir au moment de l'enregistrement en Mairie :

- 1 photo d'identité de moins de 6 mois

(Aux normes ministérielles : de face, tête nue et de format 35mmx45mm, le visage mesurant entre 32mm et 36mm et occupant 80 % de la photo)

- Copie intégrale de l'acte de naissance sauf :

- ▶ si vous êtes né à l'étranger (Nantes fourni les actes directement) ou
- ▶ si votre commune de naissance est équipée de la dématérialisation des actes (à vérifier sur ants.gouv.fr)

- Justificatif de nationalité française (si l'acte de naissance ne suffit pas pour prouver la nationalité) : décret de naturalisation, certificat de nationalité française ou déclaration d'acquisition.

- Ancien PASSEPORT ou déclaration de perte + photocopie

- CNI en cours de validité

- Pour les femmes mariées : fournir l'acte de mariage

- Pour les femmes veuves : fournir l'acte de décès de l'époux

- Pour les femmes divorcées qui souhaitent conserver leur nom d'épouse : fournir le jugement les y autorisant.

- Justificatif de domicile datant de moins de 1 an : Facture téléphone , facture électricité ou eau, impôts ...

▶ **Hébergement** : Fournir facture, photocopie de la CNI ou du passeport en cours de validité de l'hébergeur, une attestation d'hébergement indiquant que vous séjournez à son domicile pour un délai minimum de 3 mois.

- 86€ de timbres fiscaux disponibles :

- ▶ sur internet lors de la pré demande ou
- ▶ dans un bureau de tabac équipé de la dématérialisation des timbres.

- La pré-demande imprimée

 **Les copies des documents doivent être fournies au moment du dépôt du dossier en Mairie**

- La personne doit être présente lors du dépôt de son dossier.

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ **MINEUR**

Uniquement sur Rendez-vous sur
<https://www.ville-lalondelesmaures.fr>

Création de la pré-demande obligatoire sur ants.gouv.fr

Pièces à fournir au moment de l'enregistrement en Mairie :

- 1 photo d'identité de moins de 6 mois

(Aux normes ministérielles : de face, tête nue et de format 35mmx45mm, le visage mesurant entre 32mm et 36mm et occupant 80 % de la photo)

- Copie intégrale de l'acte de naissance sauf :

- ▶ si vous êtes né à l'étranger (Nantes fourni les actes directement) ou
- ▶ si votre commune de naissance est équipée de la dématérialisation des actes (à vérifier sur ants.gouv.fr)

- Justificatif de nationalité française (si l'acte de naissance ne suffit pas pour prouver la nationalité) : décret de naturalisation, certificat de nationalité française ou déclaration d'acquisition.

- Ancienne CNI ou déclaration de perte + photocopie

*Si CNI périmée depuis plus de 5 ans ou vous n'avez pas de CNI , vous munir d'un document pouvant vous identifier: **passeport, permis de conduire, carte vitale avec photo...***

- CNI en cours de validité du parent demandeur

- Livret de famille

- Si divorce :

- ▶ jugement de garde de l'enfant
- ▶ CNI de 2nd parent
- ▶ justificatif de domicile du 2nd parent

- Justificatif de domicile datant de moins de 1 an du parent qui fait la demande:

Facture téléphone , facture électricité ou eau, impôts ...

- 25€ de timbres fiscaux si perte ou vol disponibles :

- ▶ sur internet lors de la pré demande ou
- ▶ dans un bureau de tabac équipé de la dématérialisation des timbres.

- La pré-demande imprimée

 **Les copies des documents doivent être fournies au moment du dépôt du dossier en mairie**

 **La personne mineure doit être présente lors du dépôt de son dossier.**

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ **MAJEUR**

Uniquement sur Rendez-vous sur
<https://www.ville-lalondelesmaures.fr>

Création de la pré-demande obligatoire sur ants.gouv.fr

Pièces à fournir au moment de l'enregistrement en Mairie :

- **1 photo d'identité de moins de 6 mois**

(Aux normes ministérielles : de face, tête nue et de format 35mmx45mm, le visage mesurant entre 32mm et 36mm et occupant 80 % de la photo)

- **Copie intégrale de l'acte de naissance sauf :**

- ▶ si vous êtes né à l'étranger (Nantes fourni les actes directement) ou
- ▶ si votre commune de naissance est équipée de la dématérialisation des actes (à vérifier sur ants.gouv.fr)

- **Justificatif de nationalité française** (si l'acte de naissance ne suffit pas pour prouver la nationalité) : décret de naturalisation, certificat de nationalité française ou déclaration d'acquisition.

- **Ancienne CNI ou déclaration de perte + photocopie**

*Si CNI périmée depuis plus de 5 ans ou vous n'avez pas de CNI , vous munir d'un document pouvant vous identifier: **passport, permis de conduire, carte vitale avec photo...***

- **Pour les femmes mariées : fournir l'acte de mariage**

- **Pour les femmes veuves : fournir l'acte de décès de l'époux**

- **Pour les femmes divorcées qui souhaitent conserver leur nom d'épouse : fournir le jugement les y autorisant.**

- **Justificatif de domicile datant de moins de 1 an** : Facture téléphone, facture électricité ou eau, impôts ...

▶ **Hébergement** : Fournir facture, photocopie de la CNI ou du passeport en cours de validité de l'hébergeur, une attestation d'hébergement indiquant que vous séjournez à son domicile pour un délai minimum de 3 mois.

- **25€ de timbres fiscaux si perte ou vol** disponibles :

- ▶ sur internet lors de la pré demande ou
- ▶ dans un bureau de tabac équipé de la dématérialisation des timbres.

- **La pré-demande imprimée**

 **Les copies des documents doivent être fournies au moment du dépôt du dossier en mairie**

 La personne doit être présente lors du dépôt de son dossier.